

## La Codification de la Paie – 2 jours – Programme 2023-2024

*Cette formation permettra aux agents d'apprendre ou de mettre à jour leurs connaissances sur les différentes cartes de saisies en matière de codification de la paie sur tout type de logiciel.*

*De nombreux cas pratiques sur des cas courants viennent agrémenter ces deux journées.*

*Le + : les stagiaires peuvent venir avec leurs cas pratiques sur lesquels ils ont rencontré des difficultés.*

*A l'issue de la formation les stagiaires seront en mesure de passer la plupart des écritures de paie.*

**PRE REQUIS : Aucun**

**VALIDATION DES COMPETENCES : Exercices au fil de la formation et évaluation de fin de stage**

**SUPPORT : Chaque stagiaire se verra remettre au début de la formation un guide sur la codification de la paie**

### **PROGRAMME**

- ◆ Informations communes à tous les documents (Numéro INSEE - Numéro Dossier)
- ◆ Carte 00 (Nom - Prénom - Date Naissance – Civilité – Situation Familiale)
- ◆ Carte 80 (Attribution du NIR définitif)
- ◆ Carte 90 (Nom de famille)
- ◆ Carte 01 (Indice – Grade – Poste)
- ◆ Carte 02 (Eléments de rémunération – Cotisations)
- ◆ **Exercices**
- ◆ **Correction**
- ◆ Carte 03 (Temps Partiel – Temps incomplet – Surcotisation)
- ◆ Carte 04 (RIB – BIC IBAN – Virement international)
- ◆ Carte 91-92 (Adresse)
- ◆ Cartes 9C et 9G (Prise en charge du SFT – Réactivation du SFT)
- ◆ Cartes 40-41-42 (Rémunérations précalculées occasionnelles - Lien avec le congé de formation)
- ◆ Carte 45 (Rémunérations forfaitaires)
- ◆ Carte 60-65-67 (Service non fait – Carence)
- ◆ **Exercices**
- ◆ **Correction**
- ◆ Carte 05 (Indemnités retenues permanentes – Focus sur la PPCR et la retenue à la source)
- ◆ Carte 20 (Indemnités retenues occasionnelles)
- ◆ Carte 22 (Indemnités historisées permanentes ou non – Lecture des fiches techniques)
- ◆ **Exercices**
- ◆ **Correction**
- ◆ Prises en charge (Permet une synthèse de la formation)
  - Titulaires
  - Agents contractuels
  - Rémunérations accessoires (notamment en cas d'emploi secondaire)
  - Cas spécifiques abordés suivant la demande et l'origine des stagiaires (ATER détachés et codification particulière de la RAFP – Hospitalos Universitaires – Apprentis – Contrats PEC – Contractuels doctorants)